

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Commission de contrôle élections :

Le conseil municipal, après délibération, désigne monsieur Pierre Chabin, conseiller municipal pour siéger au sein de la commission de contrôle des élections.

Recensement :

Le maire informe le conseil municipal que l'opération de recensement de la population va débuter dans la commune du 17 janvier au 16 février 2019. Un arrêté nomme madame Karine Le Métayer en qualité d'agent recenseur et madame Claudie Chollet coordonnateur communal.

Tarifs communaux 2019 :

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs communaux pour l'année 2019. Le prix du ticket repas cantine scolaire passe à 3.90 € et le prix du m3 pour la redevance assainissement passe à 1.36€/m3. Les autres tarifs restent inchangés.

PLUI :

Le maire fait part au conseil de la reprise de l'étude du plan local d'urbanisme intercommunal qui ne pourra se terminer avant 2021.

PETR :

Le maire informe le conseil municipal du vote du conseil communautaire du 29 novembre 2018 qui a opté pour la création d'un pôle d'équilibre territorial et rural.

Statuts de la CDC Terres du Haut Berry :

Le maire présente au conseil municipal les statuts et compétences de la communauté de communes. Les statuts sont notifiés au conseil qui les adopte après en avoir délibéré.

Orientations travaux 2019 :

Les travaux envisagés pour l'année 2019 sont présentés au conseil municipal. Le conseil décide de retenir les travaux suivants : voirie, réfection enduits école et atelier et toiture atelier.

SBPA :

Le conseil municipal, après délibération, accepte la proposition de la société berrichonne de protection des animaux pour l'année 2019 pour un montant de 262 €.

Offre Cher Ingénierie des Territoires :

Cher Ingénierie des Territoires offre une possibilité de prestations pour le Règlement Général pour la Protection des Données avec nomination d'un délégué à la protection des données. Le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations et se porte candidat auprès de l'offre présentée par Cher Ingénierie des Territoires.

Rénovation de l'éclairage public :

Le maire présente au conseil le plan de financement proposé par le SDE 18 pour le remplacement de trois lanternes route de Quantilly et route de Saint Martin d'Auxigny. Le montant de ce plan est de 2 295 € HT dont 1 147.50 € pris en charge par le SDE 18 à concurrence de 50 % et par la commune à hauteur de 50 % pour le même montant 1 147.50 € HT. Le conseil municipal approuve ce plan de financement.

Waga Box:

Le maire et des conseillers étaient invités à l'inauguration de la station de production de gaz naturel à partir des déchets de l'installation de stockage de déchets non dangereux.